



Saint-Denis, le 20 novembre 2020

Appel à candidature

Renouvellement du Conseil scientifique de Bruitparif

Lors de sa séance du 20 novembre 2020, le Conseil scientifique a décidé de procéder au renouvellement de ses membres, le mandat des membres actuels, d'une durée de trois ans, étant arrivé à échéance.

Rappel du rôle du Conseil scientifique :

Le Conseil scientifique est doté d'une mission de conseil, d'expertise et d'appui à l'association Bruitparif en matière de :

- mise en œuvre de méthodes scientifiques, garantes du niveau de pertinence et de la qualité des résultats obtenus,
- production de données et d'études fiables et solides,
- choix des programmes d'études et de recherche, en adéquation avec les attentes d'une part et les ressources disponibles d'autre part.

Le Conseil scientifique a un rôle consultatif. Il peut être consulté en cas de besoin par le Conseil d'administration de Bruitparif pour recueillir un avis sur une action, une étude ou un projet conduit par l'association ainsi que sur tout sujet ou problématique entrant dans le champ des missions d'intérêt général de l'association qui sont rappelées à l'article 2 des [statuts de Bruitparif](#).

Il a également capacité à se saisir de toute question à l'interface entre la connaissance scientifique et la gestion opérationnelle du bruit, en lien avec les actions conduites par l'association, afin de contribuer à une amélioration des connaissances et des pratiques de documentation et de gestion de l'environnement sonore en Île-de-France.

Mode de fonctionnement du Conseil scientifique :

Le Conseil scientifique est composé de neuf membres, experts indépendants extérieurs à Bruitparif, ayant répondu à l'appel à candidature pour la constitution de cette instance, et sélectionnés pour leurs compétences dans des disciplines variées (santé, acoustique, design sonore, urbanisme, sociologie de l'environnement...).

La durée du mandat des membres est de 3 ans ; il n'y a pas de limitation du nombre de mandats.

Il se tient en moyenne de l'ordre de deux réunions du Conseil scientifique par an.

Vous trouverez plus de détails sur les règles de fonctionnement du Conseil scientifique de Bruitparif dans son règlement intérieur (document joint).

Modalités de candidature

Toute personnalité disposant de compétences en lien avec les missions de Bruitparif et étant extérieure aux membres de Bruitparif peut proposer une candidature, à condition de maîtriser la langue française car les échanges se feront essentiellement en français.

- ➔ **Si vous souhaitez intégrer le Conseil scientifique, vous devez adresser votre candidature à l'aide du formulaire de candidature joint, accompagné d'un CV court (sauf pour les anciens membres), et ce, avant le 29 janvier 2021.**

Vous serez informé de votre sélection avant le 26 février 2021.

La prochaine réunion du Conseil scientifique devrait se tenir le vendredi 26 mars 2021 (date et horaires à confirmer en fonction de la disponibilité des futurs membres).